



Compte rendu du CTL du 14 Avril 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Dans un contexte de fusion de services, de réorganisations et de démarrage d'une campagne d'Impôt sur les Revenus, nous sommes surpris de la convocation des élus du personnel pour un CTL avec comme seul point à l'ordre du jour le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail.

Parler d'achats de plantes en pots, de chauffeuse acoustique, de mugs pour les agents vous semble visiblement plus important que d'évoquer les conséquences de l'ensemble des réformes que vous menez et les conditions de travail des agents que vous êtes supposés défendre.

Alors que se profile la rémunération au mérite, la perte de sens du travail à la DGFIP n'a jamais été aussi prégnante.

Le cadre des garanties collectives a volé en éclats.

Les services RH sont sans cesse mobilisés pour répondre à des situations individuelles de plus en plus complexes.

Les contractuels affluent dans les services dont la cohésion, le collectif de travail ont été sévèrement entamés durant la période écoulée.

De nombreux cadres B stagiaires sont également arrivés depuis le 11 avril à la DDFIP 64.

Vous devez tout mettre en œuvre dans ce contexte pour les accueillir et les former dans les meilleures conditions possibles.

La DGFIP se consume inexorablement et nous devons cependant traiter du dernier volet de l'accord sous chantage signé le 22 octobre 2021 par les organisations syndicales.

Cette dernière enveloppe est totalement dérisoire face à l'ampleur des problématiques des collègues et ne répond en rien aux problèmes d'effectifs ou encore de perte de pouvoir d'achat qui s'établit désormais à plus de 20 % depuis le 1^{er} janvier 2000 et ce dans une période où la contribution retraite a été relevée de 3,25 %.

L'état employeur qui renvoie au mois de juillet des discussions sur ce point n'a décidément que du mépris pour ses agents.

La CGT Finances Publiques rappelle que l'amélioration du cadre de vie des agents au travail ne pourra être significative qu'avec :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de fonctionnaires à la hauteur de l'ensemble des vacances d'emplois
- une augmentation significative de la valeur du point d'indice
- une gestion des services à la hauteur de nos ambitions accompagnée d'une véritable formation de nos encadrants disposant des moyens humains nécessaires
- un véritable dialogue social avec les représentants du personnel

Concernant l'ordre du jour, nous sommes étonnés qu'un Groupe de Travail préalable ne se soit pas tenu, comme cela s'est passé dans de nombreuses directions sans doute plus studieuses.

Concernant l'utilisation des fonds disponibles, les élus CGT Finances Publiques 64 demandent que cette enveloppe puisse bénéficier au plus grand nombre.

Elle ne doit en aucun cas se traduire par une dégradation des conditions de travail d'un agent pour permettre notamment la réalisation de certains travaux.

Pour cette raison, nous appuierons toute demande relative à l'achat de bons cadeaux équitables ou chèques vacances qui peuvent bénéficier à l'ensemble des agents de la DDFIP 64.

1°) UTILISATION DU FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL

L'accord majoritaire signé entre la direction générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le 22 octobre 2021 a prévu la mise en place d'un « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents », doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros.

Ce fonds est réparti au niveau de chaque direction au prorata des emplois au TAGERFIP 2021.

Ainsi, les crédits attribués à la DDFIP 64 s'élèvent à 95 338 €.

La mise en œuvre de ce dispositif relevant de chaque direction locale, la DDFIP 64 a envoyé à tous les agents des Pyrénées Atlantiques un mail le 06/12/2021, les invitant à formuler par mail jusqu'au 15/01/2022 des propositions sur l'affectation de ce budget selon 4 axes : l'amélioration du cadre de vie au travail, la promotion d'une démarche éco-responsable, la sensibilisation aux innovations et la responsabilité sociale de la DGFIP.

Les propositions collectées ont ensuite fait l'objet d'une première phase d'expertise et de tri par la direction, en fonction notamment de leur faisabilité (contraintes techniques, d'espace, de sécurité...) ou de leur objet (coût potentiel, amélioration directe du cadre de travail...).

Par ailleurs, le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents étant distinct de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et du CHSCT, certaines propositions ont été écartées d'emblée par la direction mais elles pourront être étudiées ultérieurement dans le cadre d'un CHSCT ou financées par la DGF (comme celles émanant du site d'HASPARREN qui feront l'objet d'une étude lors de l'installation du futur SGC).

Cette phase d'expertise et de tri a été suivie par l'organisation de réunions auxquelles les agents pouvaient participer sur les sites d'OLORON, ORTHEZ, BAYONNE et PAU.

La division des ressources a ensuite listé et chiffré l'ensemble des propositions présélectionnées.

Les propositions retenues par la DDFIP 64 et présentées lors du CTL du 14/04/2022 concernent 11 sites du département (ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ, SGC MOURENX-ORTHEZ, OOLORON, SIP-SIE ORTHEZ, PAU ORLÉANS, PAU MONPEZAT, PAU CH, PAU DDFIP et SGC LESCAR) et 7 grandes catégories de dépenses : 1- Cloisons et acoustique, 2- Végétalisation, 3- Salle de détente/ restauration intérieur, 4- Salle de détente/ restauration extérieur, 5- Sanitaires, 6- Équipements extérieurs, 7- Divers.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 64 ne remet pas en cause le travail d'analyse fourni par la division des ressources mais regrette la méthode utilisée, et plus particulièrement l'absence de groupes de travail préalables au CTL qui auraient sans doute permis de clarifier ou de contextualiser certaines demandes.

Comment nous prononcer en toute connaissance de cause alors que nous ne savons pas si telle proposition répond à une demande isolée ou si elle émane de plusieurs agents, si elle est compatible avec les contraintes bâtementaires ou si son impact sur le collectif de travail a bien été pris en compte ?

Pourtant lors du CTL du 09/12/2021, l'organisation de groupes de travail sur le sujet avait bien été prévue...

Il faut préciser également que 10 sites n'ont fait remonter aucune proposition.

Le directeur affirme que ces derniers ne seront pas oubliés.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a proposé l'octroi d'un chèque cadeau du même montant à chaque agent ou l'octroi de chèques vacances, qui auraient pu bénéficier équitablement à l'ensemble des agents du département, mais cette proposition a été écartée par le directeur dès le début de séance.

Pour rappel, le budget du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail ne sera versé à la DDFIP 64 qu'à la double condition que les propositions présentées en CTL fassent l'objet d'un accord majoritaire des OS et que cet accord intervienne avant fin avril 2022.

À défaut, l'enveloppe sera rendue à la DG et réattribuée à d'autres DDFIP.

C'est pourquoi, dans ce cadre particulièrement contraint et après avoir exprimé de nombreuses réserves les Organisations Syndicales ont malgré tout pris la décision de valider l'affectation du fonds soumise au CTL et déclinée comme suit :

1- Cloisons et acoustique : 14 880 € : cloisonnettes (PAU ORLÉANS), panneaux phoniques muraux ou plafond (BAYONNE et PAU ORLÉANS),

2- Végétalisation : 12 351 € : cadres végétalisés et plantes en pot (BAYONNE, PAU ORLÉANS, DDFIP, SGC MOURENX-ORTHEZ, OLORON, SIP-SIE ORTHEZ, PAU MONPEZAT, PAU CH),

3- Salle de détente/ restauration intérieur : 13 181 € : tables, tables basses, canapés, fauteuils (ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ, SGC MOURENX-ORTHEZ, OLORON, PAU CH),

4- Salle de détente/ restauration extérieur : 9 526 € : tables et chaises d'extérieur (BIARRITZ, SIP-SIE ORTHEZ) , tables de pique-nique (PAU ORLÉANS),

5- Sanitaires : 12 000 € : douches : ANGLET (installation d'une cabine), BAYONNE et PAU DDFIP (rénovation de l'existant),

6- Équipements extérieurs : 12 650 € : abris à vélos (SIP-SIE ORTHEZ et PAU ORLÉANS), abris fumeurs (BAYONNE et PAU DDFIP),

7- Divers : 20 750 € : fontaines à eau (ANGLET, BAYONNE, SIP-SIE ORTHEZ, PAU MONPEZAT, SGC L'ESCAR), mur ardoise (PAU DDFIP), cafetières/ bouilloires (OLORON, PAU MONPEZAT), réfrigérateur (PAU CH).

La CGT Finances Publiques 64 ne s'est pas opposée aux projets présentés par la direction afin que les crédits ne soient pas perdus.

Pour autant, ce 3ème volet du fonds d'amélioration des conditions de vie au travail ne répond en rien aux difficultés rencontrées au quotidien par les agents et les conséquences du NRP, des vacances d'emplois et du gel du point d'indice.

Le budget de 12 000 € consacré à l'achat de plantes en pot n'est de ce point de vue que de la poudre de perlimpinpin !

2°) QUESTIONS DIVERSES

SDIF :

L'installation des archives qui pose problème en raison de leur poids fait encore l'objet d'expertises... Un CTL prochain avec présentation du projet complet est prévu.

Ponts naturels :

Rappel : initialement seuls les ponts du 15 juillet et du 31 octobre 2022 avaient été actés lors du CTL du 09/12/2021. Suite à la demande des OS les agents ont été consultés et ont voté majoritairement pour le positionnement de 3 ponts naturels. Ainsi le 27 mai (Ascension) a été ajouté.

Tous les agents du 64 bénéficient donc du pont naturel du 27 mai... sauf les agents du Centre de contact des particuliers.

En effet, suite à la confirmation de l'ouverture le 27 mai du numéro national (0809 401 401) par SRP, M. ODRU a décidé que le CDC des particuliers de PAU serait ouvert et que les agents volontaires pour travailler ce jour-là répondraient au téléphone en télétravail ; en compensation, 1 jours de congé supplémentaire leur sera octroyé.

Le directeur a précisé que 12 volontaires s'étaient manifestés et que 10 ont été retenus (2 se trouvant en zone blanche et n'étant donc pas en mesure de télétravailler).

La CGT FINANCES PUBLIQUES a contacté les autres centres de contact des particuliers implantés sur le territoire national afin de savoir s'ils resteraient ouverts le 27 mai.

Les réponses obtenues font apparaître que ces CDC seront fermés.

La CGT FINANCES PUBLIQUES a fait observer que le service rendu aux usagers sera dans ces conditions nécessairement très dégradé.

Notre directeur s'est borné à répéter que le CDC des particuliers de PAU serait ouvert parce qu'il y avait des volontaires pour travailler le 27 mai...

Campagne IR :

La CGT FINANCES PUBLIQUES a regretté que les modalités d'organisation de la campagne IR au plan local n'aient pas été présentées aux OS, contrairement à la pratique antérieure, et notamment concernant le sujet des collègues des SIP affectés en renfort au CDC .

Les documents concernant les permanences et les horaires d'ouverture des sites jusque là envoyés aux représentants du personnel pour présentation en CTL, sont aujourd'hui diffusés uniquement dans la presse locale !

Concernant l'information en interne, la direction a simplement répondu qu'une note départementale avait été envoyée aux chefs de service.

Fusion des SIE :

Ce sujet fera l'objet d'un prochain CTL, après réunion de groupes de travail.